

Génération+ Lycée et nature

Synthèse du règlement

La région dispose d'une biodiversité riche mais toutefois menacée par de multiples causes. Sa préservation constitue un enjeu primordial auquel les lycées peuvent contribuer activement. Ils représentent un potentiel important pour l'accueil et le développement d'actions concrètes en faveur de la biodiversité.

L'élection d'éco-délégués dans les établissements a renforcé l'implication des jeunes pour une meilleure prise en compte de l'environnement, du besoin d'un cadre de vie plus sain et accueillant et d'un mode de vie plus en phase avec la nature.

C'est pourquoi, la Région Hauts-de-France souhaite répondre à ces enjeux en proposant le dispositif "Génération+ Lycée et nature" qui fait suite au dispositif "Génération+ Biodiv".

OBJECTIFS

- Amener et développer la biodiversité à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'établissement,
- Améliorer la connaissance de ce patrimoine naturel via des inventaires de la biodiversité,
- Développer l'écocitoyenneté chez les lycéens et les membres de la communauté éducative et par extension aux familles, aux partenaires du lycée et acteurs du territoire,
- Améliorer le cadre de vie au sein des établissements.

BÉNÉFICIAIRES

- Les lycées publics et privés de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Agricole,
- Les Maisons Familiales et Rurales (MFR),
- Les Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA),
- Les Écoles Régionales du Premier Degré (ERPD),
- L'École Régionale des Déficiants Visuels (ERDV),
- Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS).

Le dispositif est permanent et soutiendra les projets tout au long de l'année. Un délai minimum de 3 mois entre le dépôt de dossier et la décision d'octroi de subvention est à prévoir. Pour une réponse à la rentrée de septembre, le dossier doit être déposé en avril au plus tard.

Projets éligibles

- **3 thématiques prioritaires** (taux de subvention bonifiés) :
 - **Réalisation d'états des lieux de la biodiversité** dans les lycées à travers la mise en place d'inventaires (préalable à la mise en œuvre de projets concrets d'amélioration de la biodiversité),
 - **Plantation d'arbres et d'arbustes** d'essences régionales dans la dynamique du "Plan Arbres",
 - **Mise en place d'éco-jardins** : espaces de biodiversité jardinée sur la base des principes de cultures écologiques (permaculture...).

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr

POUR TOUTES
INFORMATIONS

0 800 026 080

Service & appel
gratuits



Région
Hauts-de-France

Génération+ Lycée et nature

• Création d'aménagements visant l'accueil de la biodiversité :

Création de mare, aménagements pour la faune et la micro faune (nichoirs, hôtels à insectes, prairies fleuries, cabanes à hérissons, nichoirs pour les rapaces nocturnes et diurnes, chauves-souris, murs végétalisés...).

Sont privilégiés les projets

- **Innovants** (nouvelles pratiques de gestion, d'entretien et d'usages des espaces), expérimentaux et inscrits dans la durée en vue d'être intégrés au fonctionnement courant de l'établissement,
- S'appuyant sur la réalisation d'un **inventaire préalable** pour définir un état initial de la biodiversité et mettant en place une démarche de suivi et d'évaluation de son évolution suite à la mise en œuvre d'actions concrètes,
- Ayant fait le choix d'**espèces locales/autochtones** en s'appuyant sur des partenaires tels que le Conservatoire Botanique de Bailleul, Espaces Naturels Régionaux ("Plantons le Décor") et en respectant les listes fournies,
- Impliquant **toutes les sphères de l'établissement** (pédagogique, technique notamment les agents des espaces verts, administrative...) et ses partenaires extérieurs (collectivité, entreprises et associations voisines...),
- **Fédérant un grand nombre d'élèves** dans l'établissement par leur effet mobilisateur (débat, forum...) et associant les jeunes à l'élaboration du projet et à sa diffusion au sein de l'établissement mais aussi entre établissements,
- Ayant un **rayonnement sur leur territoire de proximité** avec une attention particulière au développement de corridors biologiques et à l'intégration dans les trames vertes et bleues environnantes.

MONTANTS, SEUILS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

La Région financera les projets dans la limite des crédits disponibles. Il est recommandé de ne pas engager de frais antérieurement à la validation de la demande de subvention. La date de prise en compte des dépenses sera celle du dépôt du dossier complet.

Les projets d'inventaires de la biodiversité, de plantations et d'éco-jardins pourront être soutenus à **100 % des dépenses d'investissement** (plants, matériel de plantation, d'entretien et d'observation...) et à **90 % des dépenses de fonctionnement** (prestation d'accompagnement aux inventaires, action de communication...). Pour les autres projets, la participation financière de l'établissement est attendue à hauteur de 10 % minimum du coût total de l'opération.

Le soutien financier de la Région ne pourra être :

- en fonctionnement : inférieur à 2 000 € ou supérieur à 8 000 €,
- en investissement : inférieur à 1 000 € ou supérieur à 5 000 €,
- en cumul fonctionnement + investissement : inférieur à 2 500 € ou supérieur à 13 000 €.

Cas particulier des projets de plantations : la subvention régionale ne pourra être inférieure à 500 € en investissement et ne présente pas de plafond à priori.

Les dépenses subventionnables sont

- les dépenses d'achat de matériels et fournitures liées au projet (arbres, arbustes, arbres fruitiers, plantes, tuteurs, matériel de jardinage, matériel d'observation et d'inventaire faunistique, matériel de construction de bacs, d'hôtels à insectes...), matériel et fournitures pour la valorisation et l'interprétation des sites (bornes interactives, applications, panneaux...). Provenance locale exigée pour les achats de végétaux et d'animaux.
- la rémunération d'intervenants extérieurs,
- les coûts de visite (transport, billetterie, guidage) : 50 % maximum du coût total,
- les coûts d'organisation de manifestations (expositions, colloques spectacles...) à des fins de valorisation du projet (sauf frais liés à des réceptions, cocktails...) : 20 % maximum du coût total.

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr

POUR TOUTES
INFORMATIONS

0 800 026 080

Service & appel
gratuits



Région
Hauts-de-France

Génération+ Lycée et nature

Sont exclus

- les charges de personnels de l'établissement : rémunération, formation et déplacements des enseignants,
- les frais de gestion et de structure (eau, électricité...),
- les frais de réception,
- les achats ou mobilisations de ressources végétales et animales exogènes ou hybrides (plantes identifiées comme exotiques envahissantes, abeilles buckfast, moutons d'Ouessant...),
- les dépenses sans lien explicite avec l'objet du projet.

UNE AIDE TECHNIQUE PERSONNALISÉE POUR MONTER LE PROJET

Une **aide technique personnalisée** est mobilisable pour aider à définir et mettre en œuvre le projet en faveur de la biodiversité.

Contact : lyceeetnature@hautsdefrance.fr

DÉPÔT DES DOSSIERS FINALISÉS

Les dossiers feront apparaître le contexte, un bilan synthétique des actions menées antérieurement, les objectifs et le déroulement du projet. Pour les poursuites de projet, un bilan d'étape est attendu.

Ils devront utiliser le formulaire et le budget type téléchargeables sur la plate-forme régionale des aides via E-lycée.

Des devis détaillés devront être fournis dans le cas d'achats d'animaux, végétaux, matériel pérenne et prestations.

Les projets devront être déposés sur la plateforme régionale des aides via E-lycée :

<https://elycee.hautsdefrance.fr>

BILAN ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée sur présentation de justificatifs financiers (factures) et techniques (bilan, photos...).

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr

POUR TOUTES
INFORMATIONS

0 800 026 080

Service & appel
gratuits



Région
Hauts-de-France